

SIGNATURE ELECTRONIQUE

RESUME

La signature électronique sera obligatoire pour toutes les entreprises B2B en 2023. C'est une opportunité également de simplifier vos processus et de réduire vos couts par la dématérialisation.

Bruno Quémener Ready4digital Ouest



Signature électronique : principe et avantages

La loi de Finances 2020 entérine définitivement le recours obligatoire à la facture électronique dans le secteur privé (B2B). Toutes les entreprises françaises du secteur privé assujetties à la TVA, quelle que soit leur taille devront passer à la dématérialisation fiscale de leurs factures domestiques à compter du 1er janvier 2023 avec une généralisation au plus tard au 1ER janvier 2025. Le recours obligatoire à la facture électronique constitue l'un des dispositifs du renforcement de la lutte contre la fraude à la TVA.

Grâce à la signature électronique, l'acte de signer fait son entrée de plain-pied dans le 21e siècle. Il ne s'agit plus d'un simple geste de la main, mais d'un véritable mécanisme. La signature électronique permet à la fois de valider votre consentement en tant que signataire et de garantir l'authenticité du document dès lors que vous l'avez apposée dessus.

Qu'est-ce qu'une signature électronique et comment fonctionne-t-elle ?

La signature électronique permet au signataire d'assurer l'intégrité d'un document et au destinataire d'identifier son expéditeur avec certitude.

Si vous vous demandez <u>comment signer un document pdf</u>, la signature électronique est la réponse simple à votre question. Elle se présente sous la forme d'une série alphanumérique cryptée, apposée par le signataire du document. Elle se pose comme un substitut à la signature manuscrite facilement falsifiable. Yousign.com, entreprise européenne se spécialise dans ce domaine.

À l'aide de la technologie de cryptologie, contrefaire une signature électronique relève quasiment de l'impossible. Par la même occasion, elle donne donc au destinataire du document l'assurance que la signature de l'expéditeur est valable d'un point de vue légal.

Dans cette perspective, elle est efficace pour permettre l'authentification du signataire de façon irrévocable. Enfin, elle n'autorise aucune modification après signature et rend ainsi le document inaltérable.

Quels avantages d'utiliser la signature électronique pour signer un document ?

La signature électronique s'inscrit parfaitement dans la logique de dématérialisation des processus de l'entreprise. À cet effet, elle permet de réduire significativement la



consommation de papier et le stockage de documents, parfois imprimés en plusieurs exemplaires.

Ce qui permet aussi de procéder au stockage numérique des documents de l'entreprise. Un autre avantage est le gain de temps grâce à la diminution des délais de traitement. Nul besoin de se déplacer pour faire signer des documents.

En plus d'accélérer les process, la signature électronique permet de faire des économies de coûts : achats de rames de papiers, impression, envoi par la poste, etc. De ce fait, elle est compatible avec les engagements écologiques des entreprises pour réduire leur impact sur l'environnement.

Outre ces différents bénéfices, la signature électronique offre une sécurité optimale grâce à son caractère irrévocable, inaltérable et infalsifiable, une fois qu'elle est apposée. Pour <u>limiter les incidents</u> et les risques, il suffit de choisir une entreprise certifiée qui propose ce service.

La signature électronique est-elle sécurisée ?

De nos jours, il existe de nombreuses entreprises qui proposent un service de signature électronique. Selon la réglementation européenne et les services de confiance pour les transactions électroniques, plusieurs niveaux de signature électronique sont disponibles.

Vous avez, entre autres, la signature électronique dite "simple" pour les actes courants et la signature électronique avancée, plus sécurisée pour une identification formelle du signataire.

Très facile d'utilisation, la signature électronique simple est actuellement la plus répandue. Elle est indiquée pour tout acte qui vous fait courir de faibles conséquences financières et/ou juridiques en tant que signataire du document.

En revanche, la signature électronique avancée est recommandée pour les actes et documents plus sensibles : transactions financières d'envergure, etc. Après signature, elle garantit l'impossibilité de les contrefaire ou de les modifier. Autrement dit, elle assure une plus grande sécurité.

CLIQUEZ ICI POUR NOUS CONTACTER! Parlons transformation digitale









BRUNO QUEMENER EXPERT DIGITAL

Expert en transformation d'entreprise et très impliqué dans les défis de stratégie digitale, Bruno évolue dans un environnement d'industries 4.0. Avec 20 ans d'expérience, il élabore et met en œuvre, avec une vision transverse, des projets de transformation digitale. Cette connaissance pluridisciplinaire de la stratégie d'entreprise, des Systèmes d'Information, des outils digitaux et de l'Intelligence Artificielle l'a conduit à contribuer au gain d'efficience de plusieurs entreprises. Il a notamment joué un rôle majeur dans la refonte de leurs process internes et dans l'adhésion des équipes pour capter de nouvelles affaires.